

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
et autres informations
PIECE 6-2-1

Approuvé au plan
local d'urbanisme
le 20 Juin 2013

présenté le 28 avril 2011
arrêté le 20 Juin 2013
approuvé le

30 Janvier 2014

LEGENDE

- Service municipal aux collectivités publiques (SMCP)
- Service de protection des monuments historiques (AS)
- Service de protection des monuments historiques (AC1)
- Service de protection des sites et monuments naturels (AC2)
- Service de dépollution des eaux souterraines recueillies par un champ captant (AS1)
- Service de halage et de marche-pied (E3)
- Service d'alignement (E2)
- Service de protection des routes express (E1.1)
- Service concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (1)
- Service ligne électrique (en aérien) (en souterrain)
- Servitudes relatives aux routes et carrefours (R)
- Servitude au voisinage des émetteurs (M1)
- Zone PPR (PMU)
- Servitude de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1)
- Servitude de protection contre les déchets des centres de réception et de réception localisés par l'Etat (R2)
- Servitudes relatives aux chemins de fer (T1)

Autres informations

- Distance d'écoulement des sites
- Distance du flux de suppression maximum de site 1
- Zones affectées par le bruit
- Limite de commune
- Zone ZNIEFF type2

